

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°79-2023-038

PUBLIÉ LE 15 MARS 2023

# Sommaire

### DDT 79 / STERS

79-2023-03-15-00001 - Décision portant subdélégation de signature pour	
l'exercice des fonctions relevant du pouvoir adjudicateur en matière de	
marchés publics et d'accords-cadres (4 pages)	Page 3
79-2023-03-15-00002 - Décision portant subdélégation de signature pour	
l'ordonnancement secondaire des dépenses du budget de l'Etat (4 pages)	Page 8

## **DDT 79**

## 79-2023-03-15-00001

Décision portant subdélégation de signature pour l'exercice des fonctions relevant du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et d'accords-cadres



Direction Départementale des Territoires Service Transition écologique, Réglementation, Sécurité

Décision portant subdélégation de signature pour l'exercice des fonctions relevant du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et d'accords-cadres

La préfète des Deux-Sèvres, Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n°32-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 19 mars 2021, nommant Madame Elisabeth Biget-Bredif directrice départementale adjointe des territoires des Deux-Sèvres à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur en date du 13 juin 2022 nommant Monsieur Eric Batailler directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres à compter du 27 juin 2022 ;

Vu l'arrêté de la préfète des Deux-Sèvres en date du 23 juin 2022 portant délégation de signature à Monsieur Eric Batailler, Directeur départemental des territoires, pour l'exercice de la compétence de pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et d'accords-cadre;

### DÉCIDE

<u>Article 1</u>: Subdélégation de signature est donnée à Madame Elisabeth Biget-Bredif, Directrice départementale adjointe des territoires, pour signer les marchés et avenants soumis au code des marchés publics pour les marchés ne dépassant pas 230 000 € TTC.

Même subdélégation est donnée pour les contrats et conventions non soumis au code des marchés publics d'un montant inférieur à 300 000 € TTC.

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE A L'ADRESSE SUIVANTE :

MADAME LA PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES — BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09

Internet : www.deux-sevres.gouv.fr

1/3

<u>Article 2</u>: Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Cyril Mouillot, chef du Service de l'Eau et Environnement, et à Monsieur Lionel Chartier, adjoint au chef du Service de l'Eau et Environnement, pour choisir l'attributaire des marchés formalisés relevant de sa compétence et signer leurs actes d'exécution à l'exception des avenants ayant une incidence financière au-dessus du seuil autorisé par le marché concerné.

<u>Article 3</u>: Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés à l'annexe 1 ou à leur intérimaire nommé par le titulaire de la subdélégation ou le supérieur hiérarchique, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande passés selon une procédure adaptée et dans la limite des montants visés dans l'annexe.

<u>Article 4</u>: La décision de Monsieur Eric Batailler, Directeur départemental des territoires, en date du 27 juin 2022 portant subdélégation de signature pour l'exercice des fonctions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et d'accords-cadres est abrogée.

<u>Article 5</u>: Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des Deux-Sèvres.

<u>Article 6</u>: Les fonctionnaires bénéficiant d'une subdélégation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Niort, le 15 MARS 2023

Pour la Préfète et par délégation,

Le Directeur départemental des territoires.

A N

Eric Batailler

#### **ANNEXE 1**

à la décision portant subdélégation de signature pour l'exercice des fonctions de pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et d'accords-cadres

### DÉSIGNATION DES AGENTS HABILITÉS À SIGNER DES COMMANDES AINSI QUE LES MONTANTS DES SEUILS DE COMMANDES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 3 DE LA DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION

Service	Nom et prénom	Montant maxi de la commande	Observations
STERS/ER	Philippe MILECAMPS	5 000€	uniquement pour le BOP 207
STERS/ER	Emmanuel BOUTARAUD	5 000€	uniquement pour le BOP 207
STERS/ER	Laurence CHAPELAIN	5 000 €	uniquement pour le BOP 207
STERS/ER	Muriel BUISSON	5 000 €	uniquement pour le BOP 207
SPPH	Boris GARNIER	5 000 €	uniquement pour le BOP 135
SPPH	Franck JONCHIER	5 000 €	uniquement pour le BOP 135
SPPH	Audrey JEANBILLE	5 000 €	uniquement pour le BOP 135

## **DDT 79**

## 79-2023-03-15-00002

Décision portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses du budget de l'Etat



Direction Départementale des Territoires Service Transition écologique, Réglementation, Sécurité

#### Décision

portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses du budget de l'Etat

La préfète des Deux-Sèvres, Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 19 mars 2021, nommant Madame Elisabeth BIGET-BREDIF directrice départementale adjointe des territoires des Deux-Sèvres à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur en date du 13 juin 2022 nommant Monsieur Eric Batailler directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres à compter du 27 juin 2022 ;

Vu l'arrêté de la Préfète des Deux-Sèvres en date du 10 mars 2023 portant délégation de signature à Monsieur Eric Batailler, Directeur départemental des territoires, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes du budget de l'État;

### DÉCIDE

<u>Article 1</u>: Subdélégation de signature est donnée à Madame Elisabeth BIGET-BREDIF, en sa qualité de Directrice départementale adjointe, à l'effet de signer toutes pièces comptables relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire.

<u>Article 2</u>: Sont habilités à procéder à la validation informatique des demandes d'engagement juridique, de certifications de service fait ainsi qu'à la consultation ou validation d'actes relevant de la compétence d'ordonnateur délégué, les agents désignés et pour les applications informatiques désignées en annexe 1.

<u>Article 3</u>: La décision du Directeur départemental des territoires en date du 27 juin 2022 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses du budget de l'État est abrogée.

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE A L'ADRESSE SUIVANTE :

MADAME LA PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES — BP 70000 — 79099 NIORT CEDEX 09

Internet : www.deux-sevres.gouv.fr

<u>Article 4</u>: La présente décision prendra effet à effet à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

<u>Article 5</u>: Les fonctionnaires bénéficiant d'une subdélégation sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Niort, le 15 MARS 2023

Pour la Préfète et par délégation, Le Directeur départemental des territoires,

Eric Batailler

### **ANNEXE 1**

à la décision portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État

### DÉSIGNATION DES AGENTS HABILITÉS À VALIDATION INFORMATIQUE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 1<sup>er</sup> DE LA DECISION DE SUBDÉLÉGATION

Service	Nom et Prénom	Applications
STERS/ER	Philippe MILECAMPS	Chorus Formulaires et Chorus DT
STERS/ER	Emmanuel BOUTARAUD	Chorus, Chorus formulaires et Chorus DT
STERS/DFSU	Emmanuelle CHAILLE	Chorus ADS
SPPH/HPPr	Audrey JEANBILLE Patricia CHEVAILLIER	Chorus, Chorus Formulaires
SPPH/HPPu	Corinne ROSSARD Pascal CHARRIER	Chorus et Chorus Formulaires et Galion
SPPH/Plan	Cécile LACROIX	Chorus et Chorus formulaires